

EXTRAIT DU REGISTRE  
AUX ARRETES MUNICIPAUX

✖



ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
AU NIVEAU DE LA RUE ROGER SALENGRO A QUAROUBLE  
(FESTIVITES DE NOEL DES 6-7 ET 8 DECEMBRE 2024)

Nous, Maire de la Commune de Quarouble

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant les festivités de Noël des 6-7 et 8 décembre 2024

**ARRETONS:**

**Article 1 :** La rue Roger Salengro (entre le n°1 et n°28) sera remise à double sens pendant les festivités de Noël pour la période du 3 au 9 décembre 2024 à 17 heures.

**Article 2 :** La signalisation adéquate sera assurée par la Municipalité de Quarouble

**Article 4 :** Monsieur le Maire de QUAROUBLE est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de Valenciennes,
- Monsieur le Chef de Lutte contre l'Incendie,

Quarouble, le 3 décembre 2024.

Le Maire,

**Jean-Luc DELANNOY**

